

Réunion du vendredi 17 novembre 2017

Le conseil municipal d'Estrées la Campagne, légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 17 novembre 2017 à 19 heures, en mairie, sous la présidence de LEFEBVRE Gilles, maire.

Présents : Mmes LEFEBVRE A / DURIEUX

Mrs LEFEBVRE G / DELARUE J / DELARUE A / PREVEL / ANGOT / LEHUGEUR / MARIE

Absents excusés : Jacques FOYER, Benoît FLEURY (pouvoir Arlette LEFEBVRE)

Absent non excusé :

A été nommé secrétaire de séance : Nicolas LEHUGEUR

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 09

Date de la convocation : 08/11/2017

Réparation escalier logement communal - délibération 2017-54

Le maire évoque la nécessité de procéder à la réparation de plusieurs marches de l'escalier du logement communal. Deux menuisiers ont transmis leurs devis : Philippe Debaize de Villers-Canivet pour un montant de 1177 euros TTC. Et Laurent Basset de Bretteville-sur-Laize pour un montant de 2256 euros TTC.

Après décryptage des devis et discussion, le conseil municipal retient le devis de M. Philippe DEBAIZE de Villers-Canivet pour un montant de 1177 euros TTC.

Et autorise le maire à signer toutes les pièces du dossier et à régler la dépense en fonctionnement.

Dératisation - délibération 2017-55

Des habitants se plaignent régulièrement de la prolifération des rats et réclament des mesures. Le maire propose de prendre modèle sur la commune de Bretteville-le-Rabet qui organise une distribution de produits pour les particuliers. Des deux sociétés spécialisées dans la vente de produits homologués (Brofar) contactées par la mairie, la société Farago (Manche et Calvados) propose un conditionnement par 20 kg (sachet de 50 gr) au prix de 92.13HT euros. La société EMPG de Caen, n'a pas transmis sa proposition chiffrée.

Après discussion, le conseil municipal décide d'organiser une lutte collective à titre exceptionnel, avec distribution gratuite de sachets homologués pour les foyers qui en feront la demande, l'utilisation et la pose des appâts étant de la responsabilité des demandeurs. Le conseil autorise le maire à signer le bon de commande auprès de la société Farago et à régler la dépense en fonctionnement.

Bilan défense incendie

Suite au diagnostic réalisé par la Saur et à l'état des lieux réalisé par le SDIS (syndicat départemental d'incendie et de secours) nécessaires à la rédaction de l'arrêté municipal de défense extérieure contre l'incendie, le maire rend compte au conseil municipal qu'il faudra prévoir (pour être aux normes) une réserve d'eau de 30 m3 pour la défense du secteur du chemin des Fresnots et une réserve de 60 m3 pour le secteur de la Croix.

A cela il conviendra d'ajouter un poteau d'aspiration sur la réserve enterrée de 120 m3 du parking de la mairie. Le coût de ce seul aménagement s'élève à 5301,54 euros TTC (devis Saur)

Renseignements pris auprès d'autres communes, le coût une réserve incendie de type souple de 60 m3 et d'une réserve souple de 30 m3 (garantie 20 ans) avoisine les 25 000 euros.

Le coût d'une réserve enterrée de 60 M3 (type citerne) coûterait autour de 30 000 euros.

Ces deux estimations qui demandent à être affinées en fonction de chaque configuration, ne comprennent pas les éventuelles acquisitions de terrain et la réalisation des places de stationnement pour les véhicules des pompiers.

Le maire propose au conseil municipal de mettre le sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, et avant la date butoir pour les demandes de subventions au titre de la DETR.

Bilan entretien contrat aidé Grégoire Daguet

Sur proposition de Mme Bourgault de la Mission locale, un nouveau bilan de compétence a été dressé en présence de l'employé communal, des maires et des tuteurs de Soignolles et Estrées la Campagne.

Après avoir entendu les explications des différentes parties, Mme Bourgault propose à M. Daguet d'effectuer un stage d'immersion d'une semaine dans une autre commune afin de comparer deux techniques de travail et d'organisation.

Ayant laissé entendre qu'il désirait changer d'orientation, Grégoire Daguet s'est engagé à aller jusqu'au terme du contrat.

Bilan projet aménagement RD 131

Le maire rend compte de la réunion organisée en mairie le lundi 6 novembre 2017, en présence des responsables de l'Agence routière de Falaise, de Mme Sylvie Jacq, conseillère départementale, Jean-Marc Pierrot du cabinet de géomètre Pierrot-Guimard, et des membres de la commission travaux. Cette réunion a permis de présenter les grandes lignes du projet et la question des aides financières. Le tour de table entre les différentes parties a mis en lumière quelques différences d'appréciation, notamment sur la matérialisation d'un sas.

Atelier municipal : point sur le matériel

La débroussailleuse a encore fait l'objet d'une réparation importante (280 euros TTC) avec cette fois le changement de l'arbre d'entraînement et de la cloche d'embrayage. Le matériel étant très sollicité, l'acquisition d'une deuxième machine est évoquée. La question sera étudiée pour le prochain budget.

PLUi : avancement du dossier

Déjà à l'étude avant la fusion au 1^{er} janvier dernier, par les élus de la communauté de communes Suisse-Normande, le futur PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) a finalement été étendu -à l'unanimité- aux 17 communes membres de l'ex-Cingal. D'où un calendrier très serré pour mettre à niveau les procédures obligatoires qui viennent de débiter par le diagnostic agricole et les premières rencontres territoriales (réunions de travail réservées aux élus afin d'échanger sur les attentes et les objectifs de chaque collectivité).

Renouvellement conduite eau potable RD 131

En raison de la proximité des chantiers actuellement en cours à Soignolles et Bretteville-le-Rabet, le renforcement de la canalisation au droit de la mairie sera exécuté pendant les vacances de février 2018.

Communications du maire

Le maire donne lecture du dernier mail de M. Romain Rouxel, référent collectivité locale d'Enedis, qui reconnaît une erreur dans l'instruction du devis concernant le raccordement de M. Florent Guesnon et présente ses excuses au conseil municipal.

Les deux parties s'étant acquittées de leurs devis, une DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) est parvenue en mairie le 16 novembre 2017.

Bulletin municipal : la rédaction des textes est quasiment terminée, Benoît Fleury se charge de la mise en page. La distribution devrait intervenir avant les fêtes de fin d'année.

Taxe additionnelle aux droits de mutation : estimée à 7000 euros lors de la préparation du budget 2017, la TADM s'élève à 14 000 euros.

Avenir contrats aidés : Le maire donne lecture du courrier du premier Ministre.

Le changement de trésorerie au 1^{er} janvier 2018 est acté. Mondeville reprendra la comptabilité publique de la commune après la fermeture de Saint-Pierre-sur-Dives.

Terrain communal : afin de mettre un terme à certaines mauvaises habitudes (stationnement de matériels, tontes de gazon..) le maire propose de clore le terrain communal.

Fermeture de la mairie du 26 au 30 décembre 2017-11-17

Fermeture de l'atelier municipal du 18 au 22 décembre 2017.

Fin de réunion à 20 heures 45